

**Certificat d'examen de type
n° F-03-K-405 du 18 décembre 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011254-D3

**Cuves de refroidisseur de lait en vrac SERAP
types CS3-550, CS3-670, CS3-850, CS4-1000, CS4-1250 et CS4-1500**

Le présent certificat est prononcé en application de l'ordonnance n° 45-2405 du 18 octobre 1945 modifiée relative au mesurage des liquides, du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 76-172 du 12 février 1976 réglementant les conditions dans lesquelles les conteneurs, les citernes de transport routier ou ferroviaire et les réservoirs de stockage peuvent servir de récipient mesure, de l'arrêté du 26 juin 1980, modifié par l'arrêté du 8 mai 1981, relatif à la construction, au jaugeage et à l'utilisation des cuves de refroidisseur de lait en vrac.

FABRICANT :

SERAP INDUSTRIES – Route de Fougères – 53120 GORRON

CARACTERISTIQUES :

Les cuves de refroidisseur de lait en vrac SERAP types CS3-550, CS3-670, CS3-850, CS4-1000, CS4-1250 et CS4-1500 sont des cuves cylindriques verticales fermées.

Type	Capacité nominale en L	Longueur nominale de la règle en mm
CS3-550	550	610
CS3-670	670	725
CS3-850	850	900
CS4-1000	1000	725
CS4-1250	1250	900
CS4-1500	1500	1020

Les cuves de refroidisseur de lait en vrac SERAP types CS3-550, CS3-670, CS3-850, CS4-1000, CS4-1250 et CS4-1500 comportent un dispositif de repérage des niveaux et de la position de référence. Ce dispositif comprend une mesure de longueur millimétrique et un système d'accrochage.

La mesure de longueur associée à chacune de ces cuves est une règle rigide. Elle est fabriquée par la société VIRAX et approuvée par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 98.00.211.001.0 du 5 juin 1998 ⁽¹⁾.

Sa longueur nominale est la distance entre la partie supérieure de la lumière pratiquée dans ces mesures et le zéro de graduation.

Deux points d'accrochage matérialisant une référence invariable par rapport à la cuve et situés dans le plan de symétrie longitudinal vertical de celle-ci sont utilisés pour déterminer la position de référence de la cuve. La différence des hauteurs de liquide, indiquée par la mesure de longueur placée successivement sur l'un puis sur l'autre de ces points d'accrochage, doit être constante lorsque la cuve est dans sa position de référence.

Le repérage des niveaux s'effectue en utilisant le point d'accrochage situé à l'avant de la cuve, dans le trou d'homme.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Avant toute utilisation, chacune des cuves doit être placée, à l'aide du dispositif de repérage de la position de référence, dans la position qui était la sienne lors du jaugeage

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Chaque cuve doit être munie d'une plaque d'identification de jaugeage portant le nom du bénéficiaire du présent certificat, le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci.

Elle est constituée d'une plaque métallique scellée par deux plombs recevant la marque du fabricant.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011254-D3 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 8 juillet 2008.

ANNEXES :

- Photographie des cuves
- Plaque d'identification

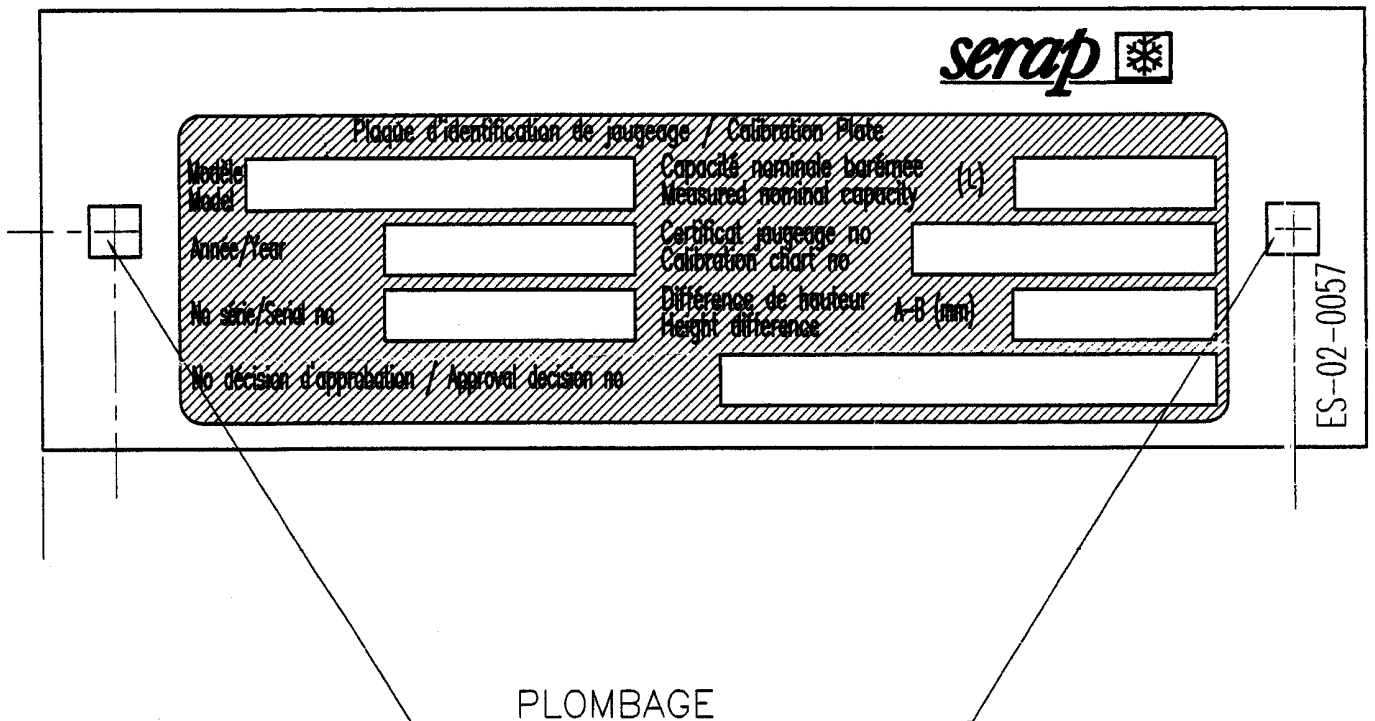
Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Revue de Métrologie : mars/avril 1999, page 902



Plaque d'identification



Annexe au certificat n° F-03-K-405

Cuve de lait SERAP type CS

